

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Direction des Ressources Humaines  
Bureau Gestion –Paye  
A.D.R.H. 16/1962

Le Président du Conseil Départemental  
de Tarn-et-Garonne,

### ARRETE PORTANT ABROGATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CLEMENTINE VANHERLE-PALMAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le Code des Marchés Publics

VU l'élection du 2 avril 2015 du Président du Conseil Départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H 16/499 du 22 mars 2016, en vigueur, portant organisation des Services du Conseil Départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 15/1974 du 27 août 2015 portant délégation de signature à Mme Clémentine VANHERLE-PALMAS, Directrice Générale Adjointe Ressources,

CONSIDERANT la fin de fonctions de Mme Clémentine VANHERLE-PALMAS, Directrice Générale Adjointe Ressources, à compter du 1er novembre 2016,

### ARRÊTE

**Article 1er** : Les dispositions de l'arrêté départemental R.H. 15/1974 du 27 août 2015 susvisé, relatives à la délégation de signature conférée à Mme Clémentine VANHERLE-PALMAS, Directrice Générale Adjointe Ressources, sont abrogées.

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au Payeur Départemental et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 28 octobre 2016  
Le Président,

**NB** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.